

# Les professionnels de santé accessibles sans ordonnance



Le médecin traitant est le pivot de notre système de soins de même que l'accès aux médecins spécialistes.

Toutefois, le temps médical est aujourd'hui contraint et doit être utilisé au mieux alors même que d'autres dispositifs alternatifs existent pour vous soigner.

Nous souhaitons vous les faire connaître pour que vous puissiez accéder au plus vite aux différents soins dont vous avez besoin.

## Zoom sur les accès directs

# SOMMAIRE



**SUIVI  
GYNÉCOLOGIQUE**



**SUIVI VACCINAL**



**SUIVI DE LA VISION**



**AUTRES SUIVIS**



## SUIVI GYNÉCOLOGIQUE

> 3 professionnels de santé en accès direct

### GYNÉCOLOGUE, MÉDECIN TRAITANT, SAGE-FEMME\*

- Suivi gynécologique tout au long de la vie, de l'adolescence jusqu'après la ménopause.
- Dépistage du cancer du col de l'utérus.
- Dépistage et traitement des IST.
- Suivi de grossesse.
- Prescription de contraceptifs.
- IVG médicamenteuse.

\*Consultation avec une sage-femme uniquement pour les femmes en bonne santé.



## SUIVI VACCINAL

> 5 professionnels de santé en accès direct

### MÉDECIN

**Prescription et administration** de tous les vaccins.

### SAGE-FEMME

**Prescription et administration** de l'ensemble des vaccins mentionnés au calendrier des vaccinations en vigueur à toutes les personnes pour lesquelles ces vaccinations sont recommandées.

### INFIRMIER, INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE, PHARMACIEN

**Prescription et administration** des vaccins du calendrier en vigueur, à partir de 11 ans.



# SUIVI DE LA VISION

> 3 professionnels de santé en accès direct

## ● VOUS AVEZ MOINS DE 16 ANS

### OPHTALMOLOGUE

Prescription et renouvellement de verres correcteurs et lentilles.  
Diagnostic et suivi des maladies oculaires.

### OPTICIEN-LUNETIER

Renouvellement des lunettes avec prescription médicale de moins de 1 an.

### ORTHOPTISTE

Dépistage des troubles visuels entre les 9 et 15 mois de l'enfant et entre les 2,5 et 5 ans de l'enfant.

Renouvellement des lunettes si prescription de moins de 1 an.

## ● VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 42 ANS

### OPHTALMOLOGUE

Prescription et renouvellement de verres correcteurs et lentilles.  
Diagnostic et suivi des maladies oculaires.

### OPTICIEN-LUNETIER

Renouvellement de lentilles avec prescription médicale de moins de 3 ans (ou 2 ans pour prescription orthoptique) et renouvellement de verres correcteurs avec prescription médicale de moins de 5 ans (ou 2 ans pour prescription orthoptique).

### ORTHOPTISTE

**En première intention, même si vous n'avez jamais consulté pour votre vision, à condition de n'avoir pas de pathologie oculaire ou générale, pouvant avoir un effet sur la vue et d'avoir une correction de faible puissance (< 3 dioptries).**

Renouvellement de lentilles avec prescription médicale de moins de 3 ans (ou 2 ans pour prescription orthoptique)

Renouvellement de verres correcteurs avec prescription médicale de moins de 5 ans.

## ● VOUS AVEZ 43 ANS ET PLUS

### OPHTALMOLOGUE

Prescription et renouvellement de verres correcteurs et lentilles.  
Diagnostic et suivi des maladies oculaires.

### OPTICIEN-LUNETIER

Renouvellement avec prescription médicale de moins de 3 ans.

### ORTHOPTISTE

Renouvellement de lentilles et verres correcteurs avec prescription médicale de moins de 3 ans.



# AUTRES SUIVIS

## INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE

Les infirmiers en pratique avancée (IPA) sont en accès direct s'ils exercent à l'hôpital, en clinique, dans un établissement social ou médico-social, dans une maison ou un centre de santé. En ville, les IPA peuvent notamment prescrire des examens complémentaires, ou encore renouveler des prescriptions médicales (les modalités sont en cours de définition pour la primo-prescription).

## MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

Les patients ont la possibilité de consulter un masseur-kinésithérapeute sans prescription médicale, à condition qu'il exerce dans un centre de santé, une maison de santé ou un établissement de santé.

## ORTHOPHONISTE

Les patients ont la possibilité de consulter un orthophoniste sans prescription médicale, à condition qu'il exerce dans un centre de santé, une maison de santé ou un établissement de santé.

## PÉDICURE-PODOLOGUE

- Le pédicure-podologue est habilité à traiter les verrues et les ongles incarnés.
- Il peut prescrire ou renouveler des orthèses plantaires.
- Un patient diabétique peut consulter directement un pédicure-podologue pour effectuer la gradation du risque podologique.

## PHARMACIEN

- En cas de maux de gorge ou de signes d'infection urinaire : le pharmacien peut effectuer un test rapide pour diagnostiquer une angine ou une cystite et vous délivrer un traitement le cas échéant.
- Remise de kits de dépistage du cancer colorectal aux assurés éligibles.

## LABORATOIRE

Dépistage de 5 infections sexuellement transmissibles (IST), **sans ordonnance, et sans RDV**, pris en charge par l'Assurance Maladie, VIH, gonorrhée, chlamydiose, hépatite B et syphilis.

- Pour les – de 26 ans : pris en charge à 100 %
- Pour les + de 26 ans :
  - > le dépistage du VIH est pris en charge à 100 %
  - > le dépistage des 4 autres IST est pris en charge à 60 % par l'Assurance Maladie et à 40 % par la complémentaire santé.